



## RAPPORT

# ATELIER DE VALIDATION DE L'INDICE DE REGLEMENTATION ELECTRIQUE DE LA BAD 2024

17 au 22 février 2025

TK

## ABREVIATIONS

<b>ARSEE</b>	Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>ERI</b>	Indice de Réglementation Electrique
<b>NC</b>	Non classé
<b>RGI</b>	Indice de Gouvernance Réglementaire
<b>ROI</b>	Indice d'Effet Réglementaire
<b>RSI</b>	Indice de Substance Réglementaire
<b>SAIDI</b>	Indice de Durée moyenne d'Interruption du Système
<b>SAIFI</b>	Indice de Fréquence moyenne d'Interruption du Système
<b>SEEG</b>	Société d'Energie et d'Eau du Gabon

f

## SYNTHESE

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) a pris part à l'atelier de validation de l'indice de réglementation électrique (ERI) 2024 de la BAD du 17 au 22 février 2025 à Nairobi au Kenya.

L'atelier réunissait les institutions de régulation et les compagnies d'électricité d'Afrique avec pour objectif de renseigner et valider les questionnaires associés.

Il ressort que la SEEG, dont les indicateurs représentent 50% de la note du Gabon était absente. Toutefois l'ARSEE a transmis le questionnaire relatif au Régulateur avec les justificatifs disponibles sur son site internet.

Aussi, la note du Gabon concernant l'indice d'effet réglementaire (ROI) porté par la SEEG ne devrait pas connaître d'amélioration. Par contre celles concernant l'indice de substance réglementaire (RSI) et de gouvernance réglementaire (RGI) devrait connaître une amélioration sous l'effet de la Loi n°012/2023 du 19 juillet 2023 portant réglementation du secteur Electricité et du projet de loi de réorganisation de l'ARSEE adopté en conseil des Ministres du 19 décembre 2024.

**Les principales recommandations sont :**

**1/ l'adoption du projet de loi de réorganisation de l'ARSEE par le parlement afin d'augmenter ses ressources propres**

**2/ la restructuration de la SEEG.**

2

## TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS .....	1
SYNTHESE.....	2
INTRODUCTION .....	4
CONTEXTE .....	5
2. L'ERI AU GABON .....	6
2.1 Evolution de l'ERI du Gabon entre 2020 et 2022 .....	6
2.2. Analyse de la tendance baissière du Gabon .....	6
3. Améliorations attendus pour l'édition 2024. ....	7
3.1. Indice de Gouvernance Réglementaire (RGI) .....	7
3.2. Indice de substance Réglementaire (RSI) : .....	8
3.3. Indice d'effet réglementaire (ROI) .....	8
Annexe :.....	9
A1. Images de l'atelier .....	9

b6

## INTRODUCTION

Conformément à l'**article 6 de la loi n°26/2010 du 27 juillet 2010 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique**, l'ARSEE a pour mission de promouvoir le développement efficace et harmonieux du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique.

A cet effet, le Régulateur a pris part à l'atelier de validation de l'indice de réglementation électrique réunissant les institutions de régulation et les compagnies d'électricité à Nairobi au Kenya du 17 au 22 février 2025.

L'objectif était de renseigner et valider les questionnaires associés à l'indice.

Le présent rapport comprend, outre la synthèse et l'introduction, trois parties à savoir :

- Contexte ;
- L'ERI au Gabon ;
- Améliorations attendues



## CONTEXTE

La Banque Africaine de Développement assiste ses pays membres dans la mise en place de régimes réglementaires solides et transparents dans le but d'attirer les investissements dans le secteur de l'énergie.

L'indice de réglementation électrique (ERI) est une évaluation comparative, pays par pays, du niveau de développement réglementaire du secteur d'électricité. C'est un outil de diagnostic, mettant en évidence les domaines clés de la réglementation nécessitant des améliorations et des réformes.

L'ERI est constitué de trois sous-indices : l'Indice de Gouvernance Réglementaire (RGI), l'Indice de Substance Réglementaire (RSI) et l'Indice d'Effet Réglementaire (ROI).

**Le RGI** évalue la conception institutionnelle et juridique du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le mandat du Régulateur.

**Le RSI** apprécie dans quelle mesure les autorités de régulation du secteur de l'électricité s'acquittent de leur mandat, développent et mettent en œuvre des pratiques et processus qui influent sur les effets réglementaires.

**Le ROI** détermine, du point de vue des compagnies de distribution d'électricité, le niveau d'impact, positif ou négatif, que l'autorité de régulation a sur le secteur.

Dans le cadre de l'édition 2024 de l'indice de réglementation électrique, la BAD a réuni les institutions de régulation et les compagnies d'électricité afin de renseigner et la valider les questionnaires associés aux indicateurs.



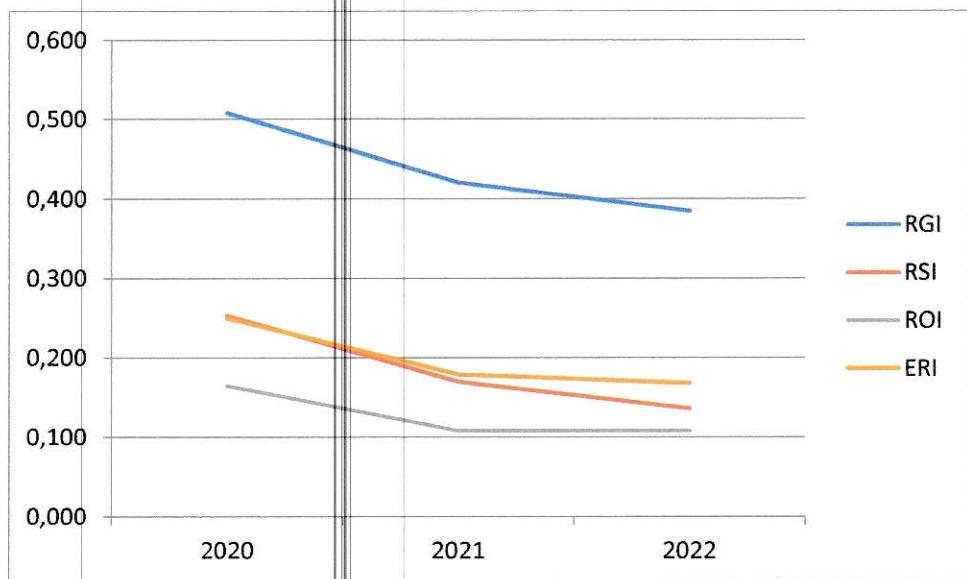
## 2. L'ERI AU GABON

### 2.1 Evolution de l'ERI du Gabon entre 2020 et 2022

Le Gabon n'a pas été classé lors des premières éditions de l'ERI en 2018 et 2019. En 2020, le score du Gabon est de 0,250 et le pays est classé 34<sup>e</sup> sur 36 pays. En 2021 le score du Gabon baisse à 0,179 et il est classé à la 39<sup>e</sup> place sur 43 pays. Enfin en 2022, le score du Gabon s'établit à 0,168 ce qui correspond au rang de 40<sup>e</sup> sur 43 pays.

**Le rapport 2023 de l'ERI n'a pas été publié.**

Année	RGI	RSI	ROI	ERI	Rang
2020	0,508	0,253	0,165	0,250	34/36 pays
2021	0,421	0,170	0,108	0,179	39/43 pays
2022	0,385	0,136	0,108	0,168	40/43 pays



La tendance de l'ERI est à la baisse depuis 2020.

### 2.2. Analyse de la tendance baissière du Gabon

Plusieurs facteurs expliquent la baisse du Gabon dans le score ERI notamment :

- L'indisponibilité du site internet de l'ARSEE entre 2021 et 2022 : les données renseignées dans le questionnaire ERI n'ont pas pu être vérifiées sur le site internet ;
- Les faiblesses identifiées par l'ERI en 2020 n'avaient pas été corrigées dans les textes législatifs et réglementaires ;

N

- L'absence de publication du rapport annuel d'activités entre 2019 et 2022 ;
- L'absence de publication du rapport sur la qualité des services en 2021 et 2022 ;
- Le changement du nombre d'indicateurs par sous-indice : les indicateurs du RSI sont passés de 4 en 2019 à 7 en 2022.

### **3. Améliorations attendus pour l'édition 2024.**

Depuis 2022 la situation a évolué au Gabon sur le plan de la réglementation avec la promulgation des lois n°011/2023 du 19 juillet 2023 portant réglementation du secteur Eau et n°012/2023 du 19 juillet 2023 portant réglementation du secteur Electricité libéralisent la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'eau et de l'électricité en République Gabonaise.

L'adoption du projet de loi de réorganisation de l'ARSEE en Conseil des Ministres en sa séance du 19 décembre 2024. Le texte a pour objectif de mettre l'ARSEE en conformité avec les normes juridiques en vigueur, tout en améliorant son organisation et son efficacité. Le projet renforce ses missions, notamment en matière de régulation des services, de protection des usagers et des opérateurs, ainsi qu'en augmentant ses pouvoirs de sanction en cas de manquements. Il octroie également à l'ARSEE de nouveaux pouvoirs, incluant l'accès à des informations confidentielles et à des installations, ainsi que des prérogatives en matière d'arbitrage et de médiation.

Le Régulateur a mis en place depuis 2022 de nouvelles méthodes de travail (approche par processus) et rétablit le site internet sur lequel est publié ses travaux.

Les points énumérés précédemment vont permettre une amélioration des indicateurs de l'ERI.

#### **3.1. Indice de Gouvernance Réglementaire (RGI)**

	Mandat légal	Clarté des rôles et des objectifs	Indépendance	Responsabilité	Transparence	Prévisibilité	Participation	Libre accès à l'information	RGI
<b>2022</b>	1	0,450	0,438	0,200	0,400	0,136	0,130	0,325	<b>0,385</b>
<b>2024</b>	➡	⬆	⬆	⬆	⬆	⬆	⬆	⬆	⬆

Le RGI devrait connaître une amélioration pour 2024.

### 3.2. Indice de substance Réglementaire (RSI) :

	Régulation économique	Régulation technique	Cadre d'octroi de licences	Capacité institutionnelle	Développement des énergies renouvelables	Mini-réseaux et systèmes hors réseau	Développement de l'efficacité énergétique	RSI
2022	0	0,371	0	0,333	0,111	0,071	0,067	0,136
2024	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑

L'indice de substance réglementaire devrait également connaître une amélioration.

### 3.3. Indice d'effet réglementaire (ROI)

	Performance financière et compétitivité	Qualité de la fourniture d'électricité	Faciliter l'accès à l'électricité	ROI
2020	0,077	0,167	0,25	0,165
2024	↓	↓	↓	↓

L'indice d'effet réglementaire devrait connaître une dégradation. Cet indice représente 50% dans la note du Gabon ce qui va limiter fortement la progression du Gabon dans le classement ERI.

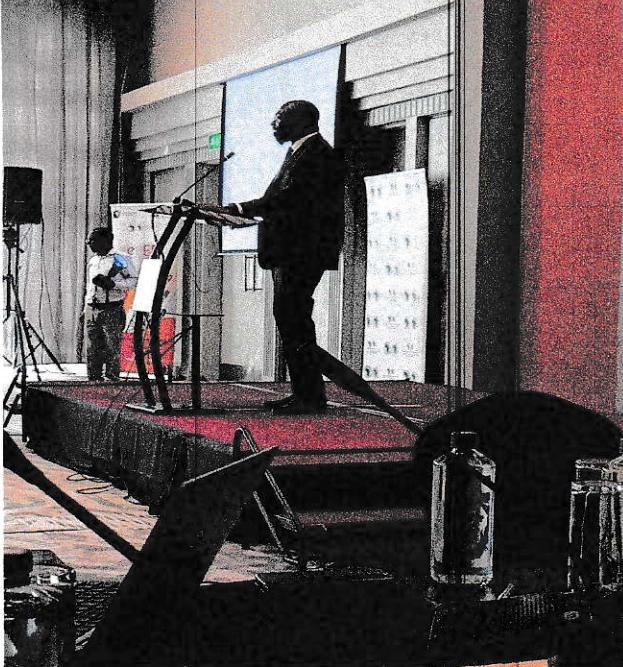
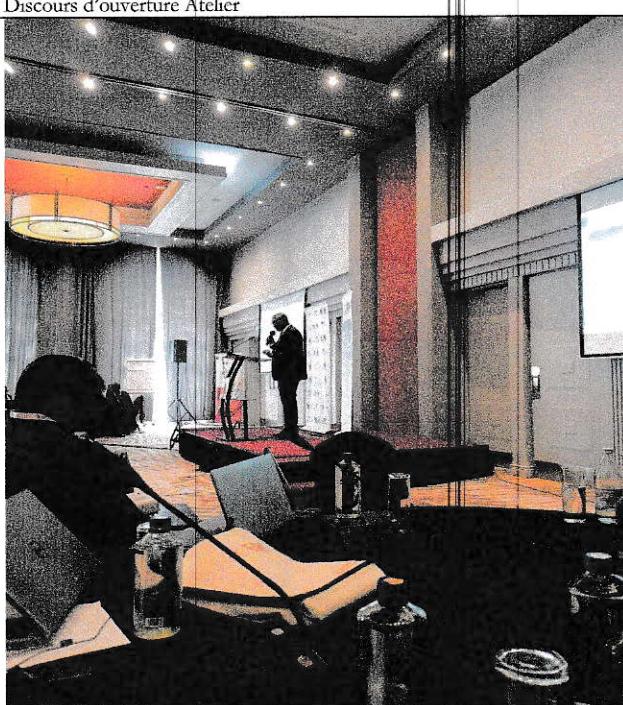
#### Recommandations :

- Adopter le projet de loi de réorganisation de l'ARSEE par le parlement afin d'augmenter ses ressources propres
- Restructurer de la SEEG.



## Annexe :

### A1. Images de l'atelier

	
Discours d'ouverture Atelier	Atelier organisé par la BAD
	
Présentation du projet d'électrification Africa 300	Présentation du projet d'électrification Africa 300